



A retenir

Mouche de l'olive : le **second vol** du diptère se termine sur l'ensemble des zones d'altitude. D'après les données des exploitants-observateurs les dégâts dus aux piqûres de ponte et aux développements larvaires semblent **modérés** par rapport à la normale. Le **troisième vol** devrait prochainement débiter à basse altitude, dans un contexte climatique **très favorable** à l'activité du ravageur : il est impératif de maintenir la surveillance dans les vergers durant septembre-octobre. Consultez les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sur le site de l'AFIDOL, en cliquant [ICI](#).

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Maladie / Ravageur

Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B
Partenaires : exploitants
observateurs

COMITÉ DE RÉDACTION :
F. Ceccaldi, CA2B

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : F. Ceccaldi,
CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

• Stades phénologiques

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

D'après l'échelle BBCH on est au **dernier stade de développement du fruit (code 79)** : les olives ont atteint 90% de leur taille finale, elles continuent donc de se développer et la quantité d'huile augmentera jusqu'à la véraison, voire au-delà, s'il pleut et que les températures sont douces.

Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

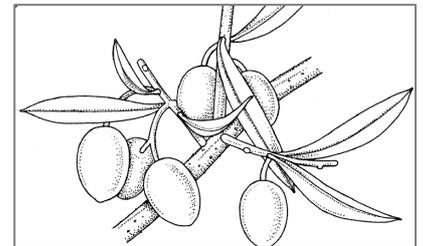


Fig.1 : Code 79 (échelle BBCH)

• La mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Au regard des résultats de captures du réseau régional, le **pic du second vol** semble avoir eu lieu autour du 23 août et actuellement on se situe à la fin de ce vol : les émergences d'adultes de cette seconde génération sont ainsi achevées. Les trous de sortie sont désormais visibles sur olives dans toutes les zones d'altitude, le **taux de dégâts est variable** selon les vergers et la lutte engagée. Actuellement la situation est relativement calme. L'augmentation prochaine du nombre de mouches capturées dans les pièges du réseau devrait annoncer la **3^{ème} génération** en ce début de mois de septembre. On notera que le taux de **fécondité des femelles s'accroît** à partir de la fin août, ce phénomène s'accompagnant de températures moyennes modérées, qui sont très favorables à l'accomplissement des cycles biologiques du diptère.



Zone littorale jusqu'à 150 mètres d'altitude : on observe un nombre relativement faible de piqûres de ponte dans les parcelles de référence. Les trous de sortie des adultes issus des pontes de la génération précédente sont désormais visibles.

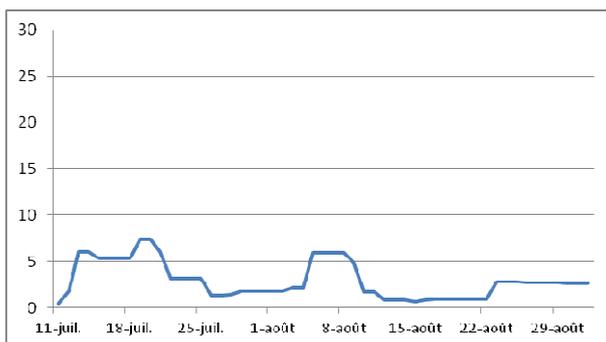
Observations à basse altitude : sur l'ensemble du réseau la pression est **normale** à localement **élevée** (parcelles peu ou pas traitées).



150 mètres < Zone ≤ 300 mètres d'altitude : le pic de 14 mouches/piège/jour au 24 août indique que la pression dans cette zone s'accroît. À **OTA-PORTO** (partiellement traitée) le pic est marqué le 17 juillet et actuellement les captures sont en augmentation, annonçant le début de ce **3^{ème} vol** à 300 mètres d'altitude.

Observations dans la zone de coteau : les taux de captures sont **élevés** et deviennent **très élevés** dans les vergers non traités. Seul le petit calibre des fruits actuel (variable selon les variétés) et l'absence de précipitations dans les vergers conduits en sec modèrent un peu l'impact des pontes.

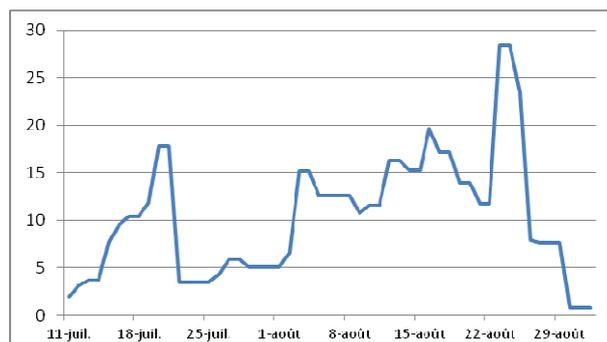
Parcelles de référence avec lutte raisonnée
(SORBO-OCAGNANO, VALLECALLE, AREGNO et RAPALE)



L'intervention dans ces vergers a eu lieu sur le pic du vol, entre le 19 et le 22 août. Au 24 août on notait **±1 mouche** dans le Nebbiu (RAPALE, VALLECALLE), **5,5 mouches** en Balagne (AREGNO) et **4,7 mouches** sur la Plaine Orientale (SORBO-OCAGNANO).

Puis, au 1^{er} septembre, on y comptait une moyenne de **2,6 mouches/piège/jour**. La situation est ainsi **normale** à **calme** pour la saison.

Parcelles de référence avec lutte biologique
(CARGESE, SAN GIUGLIANO et MONTEGROSSO)

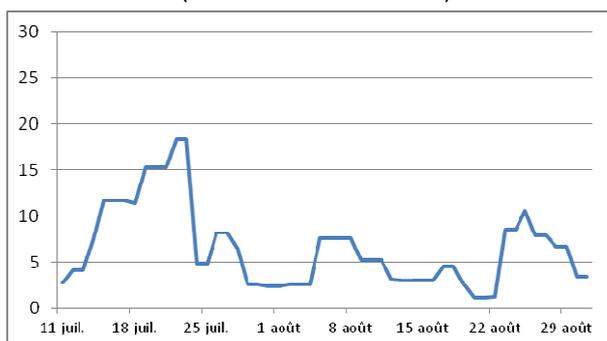


D'après les résultats de captures on voit apparaître un pic avec **±28 mouches/piège/jour** autour du 24 août. Les moyennes étaient **élevées** et assez hétérogènes :

CARGESE : 8,6 mouches/piège/jour ;
SAN GIUGLIANO : 50 mouches/piège/jour ;
MONTEGROSSO : 25 mouches/piège/jour.

Actuellement, avec moins d'**1 mouche/piège/jour**, la situation est momentanément **calme**.

Parcelles de référence non traitées
(VILLE DI PARASO et ALERIA)



En verger non traité le pic du vol semble avoir eu lieu vers le 25/08 avec des taux de captures assez hétérogènes :

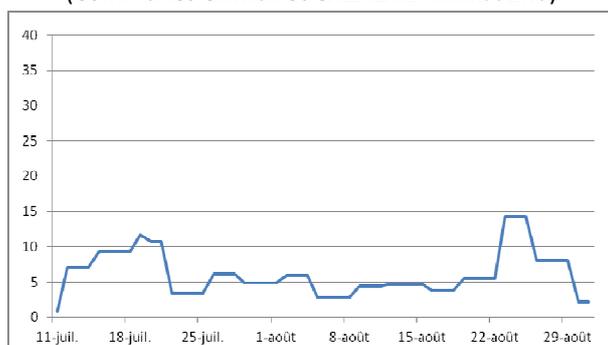
VILLE DI PARASO (Balagne) : **pic à +5 mouches/piège/jour** le 25/08 et **3,5 mouches/piège/jour** au 31 août ;
ALERIA : **pic de +15 mouches/piège/jour** le 24/08 et **10 mouches/piège/jour** au 29 août.

Ces relevés indiquent une tendance de dynamique de l'insecte la plus conforme à la réalité. La pression actuelle du parasite est **normale** pour la saison à **élevée**.

Fig2- Zone de 0 à 150 mètres d'altitude : courbe des captures en nombre de mouches par piège et par jour
Échelle de 30 mouches /piège /jour, pièges alimentaires (source CA2B)

150 mètres < zone < 300 mètres d'altitude : au cours de ce second vol les populations se sont intensifiées. À **URTACA** le nombre de mouches capturées est élevé malgré la stratégie mise en place tandis qu'à **CALENZANA** les populations semblent contenues. Dans la parcelle d'**OTA-PORTO** la situation reste très sensible.

Parcelles de référence avec lutte raisonnée
(Communes **URTACA** et **CALENZANA-MARSULINU**)



Parcelle de référence partiellement traitée
(Commune **OTA-PORTO**)

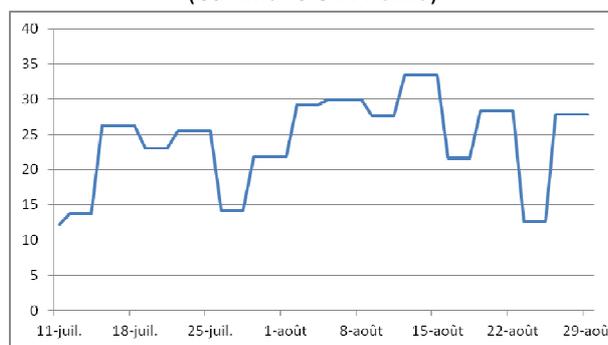


Fig3- Zone > 150 m et < 300 m d'altitude : courbe des captures en nombre de mouches par piège et par jour
Échelle de 40 mouches /piège /jour, pièges alimentaires (source CA2B)

Évaluation du risque de piqûres de ponte et de l'accomplissement des cycles biologiques : l'estimation des risques de dégâts varie de **normal** à **élevé** selon les vergers, quelle que soit l'altitude. Dans les jours qui viennent le risque devrait être **élevé** à **très élevé**, dans toutes les zones d'altitudes.

On portera une attention particulière dans les situations où le verger cultivé est situé à proximité d'anciennes oliveraies abandonnées car celles-ci jouent un rôle prépondérant en agissant comme foyer primaire d'inoculation de la mouche de l'olive.

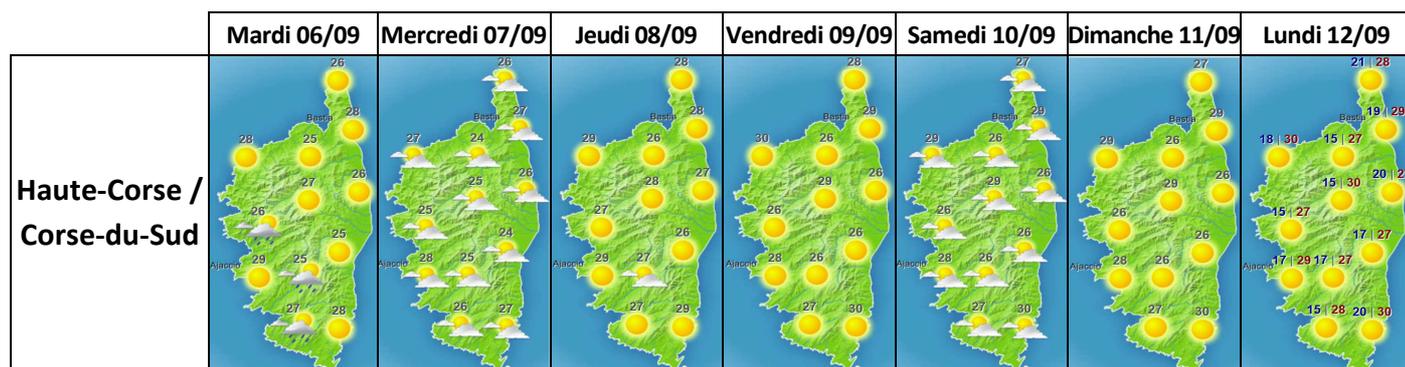
Les seuils de nuisibilité :

- **Début de vol** (prochainement ou en cours) : insectes capturés = une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit 1 mouche par piège et par jour pendant 5 jours consécutifs pour le piège alimentaire. Quand le seuil est atteint, une intervention est nécessaire dans les 2-3 jours qui suivent la capture. Le pic du vol s'observera 7 à 10 jours après l'émergence.
- **Pic du vol** : dégâts observés = 7% d'olives piquées avec un développement larvaire entre le 3^{ème} et le 4^{ème} vol de la mouche pour les fruits destinés à l'huile. Ce seuil est vite atteint ou dépassé en septembre-octobre.



Cliché1 : Dégâts sur olive dus à l'asticot avec trou de sortie de l'adulte

Prévisions météo (Source Météo France)



LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa***
Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'État en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.